

**BPJEPS mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées
en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort »
Attendus de réalisation des épreuves de certification UC4 en EAU VIVE**

Ce document technique a été réalisé par le jury régional du diplôme en Nouvelle-Aquitaine. Il est construit sur les bases de l'arrêté du 27 février 2017 et des protocoles de certification proposés par les organismes de formation. Il doit être diffusé par les organismes de formation.

A qui est-il destiné ?

- Aux évaluateurs de l'UC4 eau vive lorsqu'ils sont sollicités par l'organisme de formation ;
- Aux candidats se présentant aux certifications de l'UC4 ;
- Aux formateurs de l'organisme de formation.

A quoi sert ce document ?

- A faciliter l'évaluation des compétences attendues de l'UC4 eau vive grâce à la formulation d'attendus de réalisation observables le jour de l'épreuve. A ce titre c'est un outil d'aide à la décision, celle-ci devant être portée sur les grilles de certification. Avant l'épreuve UC 4 eau vive, les évaluateurs sont destinataires des grilles de certification, du présent document ainsi que du kit de l'évaluateur de la DRAJES (à transmettre quelle que soit l'épreuve de certification) ;
- A partager une démarche commune d'évaluation pour tous les évaluateurs mobilisés sur l'UC4 eau vive, quel que soit l'organisme de formation, le lieu et les évaluateurs sollicités ;
- A garantir un niveau d'exigence lors de la certification, formalisé avec précision.

Qu'est-ce qu'un attendu de réalisation ?

Pour chaque sous-épreuve, le document se base sur des détails observables pour préciser ce qu'il est attendu de la réalisation du candidat, et également ce qu'il n'est pas acceptable d'observer pendant sa démonstration : ce que les évaluateurs veulent voir / ce qu'ils ne veulent pas voir. Ces attendus sont précisés de manière exhaustive et forment une exigence vers laquelle les candidats doivent tendre pour obtenir un avis favorable.

Notion de rédhitoire

Certains attendus lorsqu'ils n'ont pas été démontrés de manière satisfaisante sont rédhitoires à l'obtention de l'UC4 eau vive : dans ce cas, l'avis est de fait défavorable et porté ainsi sur la grille de certification de l'UC4 eau vive.

Rappel sur l'organisation des épreuves

L'organisme de formation est l'organisateur de l'épreuve de certification. Toutefois, conformément à l'annexe III de l'arrêté du diplôme, le jour de l'épreuve, la commission d'évaluation est seule souveraine pour :

- Aménager les conditions de déroulement des épreuves organisées par l'organisme de formation en fonction du site retenu, des niveaux d'eau, des conditions météorologiques.
- Pour demander au candidat de recommencer une épreuve afin d'affiner son évaluation.

1^{ère} modalité

Démonstrations techniques

En bateau directeur : bateau de descente

Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
<p>Descente en eau vive :</p> <p><i>Le candidat réalise un parcours de classe II/III d'environ 1 minute, défini par les évaluateurs le jour de l'épreuve. Deux démonstrations sont attendues : suite à la première démonstration, le candidat analyse de façon objective sa prestation et propose des remédiations pertinentes si nécessaire (en lien avec les paramètres équilibre, propulsion et direction).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat tient son équilibre et maîtrise la conduite de son bateau par la gîte, - Le placement est bon ; - Le candidat utilise le relief de la rivière pour placer des appuis efficaces ; - Pas de coups de pagaies superflus ; Pas d'action freinatrice ; - Cohérence et anticipation des trajectoires ; - Maintien de la posture (dissociation, regard) ; - Le candidat est actif avec une réelle action propulsive ; - Allure et cadence adaptée au parcours.

En bateau manœuvrier

<p>Parcours de slalom en classe III :</p> <p><i>Le candidat réalise un parcours slalomé en classe III imposé par les évaluateurs, avec portes à franchir (entre 12 et 15 portes), avec à minima : 1 stop à droite, 1 stop gauche, 1 bac, 1 décalé</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat tient son équilibre ; - Maîtrise des gîtes ; - Angles adaptés aux figures (bacs, reprises) ;
---	--



<p><i>marqué. Bateau au choix du candidat. Deux démonstrations.</i></p> <p><i>Suite à la première démonstration, le candidat analyse de façon objective sa prestation et propose des remédiations pertinentes si nécessaire (en lien avec les paramètres équilibre, propulsion et direction).</i></p>	<ul style="list-style-type: none">- Bon placement des appuis dans les reliefs ;- Pas de coups de pagaies superflus, pas d'actions freinatrices ;- Cohérence et anticipation des trajectoires ;- Maintien de la posture ;- Utilisation du regard et dissociation effective tronc / bassin.
---	---

1^{ère} modalité

Exercices de sécurité

Conditions de déroulement des exercices de sécurité :

- Le candidat dispose d'un essai pour chaque exercice. Une deuxième démonstration peut être demandée par la commission d'évaluation.
- Le candidat choisit un type de bateau (forme et pagaie simple / double) et réalise l'ensemble des épreuves de la modalité 1 sécurité avec ce bateau.
- Les épreuves se déroulent en classe III dès que les conditions le permettent, dans une zone définie par les évaluateurs le jour de l'épreuve.

Bateau choisi par le candidat, conservé pour toute la modalité 1

Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
<p>1 _ Esquimauter :</p> <p><i>Réaliser sans préparation un esquimautage en tour complet avec un objectif de déplacement, en bateau manœuvrier dans un rapide de classe III (limites amont et aval fixées par les évaluateurs).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat ne s'aide pas du fond ; - Le bateau se retourne en premier, tête/épaule en dernier ; - Le candidat ne termine pas en appui arrière au fond de l'eau ; - Il enchaîne son esquimautage avec une phase de propulsion et une conduite de trajectoire. <p>Rédhibitoire : l'avis à l'UC4 eau vive est défavorable si le candidat ne réussit pas l'esquimautage.</p>



Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
<p>2 _ Dessalage et récupération de son matériel :</p> <p><i>Le candidat effectue sans préparation 1 dessalage en milieu de veine d'eau de classe III, récupère l'ensemble de son matériel et rentre au bord avant 1 limite aval fixée par les évaluateurs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">- Le candidat remet le bateau à l'endroit rapidement ;- Il nage sur le dos sans mettre les pieds au fond ;- Le bateau est saisi par l'anneau de bosse ;- La pagaie est conservée par le candidat (à la main ou dans le bateau) ;- Le candidat nage jusqu'au bord avec son matériel. <p>Rédhibitoire : l'avis à l'UC4 eau vive est défavorable si le candidat ne rentre pas au bord avec la totalité de son matériel avant la limite aval.</p>
<p>3 _ Nager en rivière de classe III :</p> <p><i>Le candidat réalise un parcours à la nage défini par les évaluateurs dans une veine d'eau de classe III, comportant à minima 1 arrêt à droite, 1 arrêt à gauche, 1 traversée de veine et 1 départ depuis la berge.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">- Le candidat adapte sa technique de nage en fonction de la nature du courant ;- Il réalise le parcours imposé en respectant les contraintes de réalisation (arrêts, traversée, départ) ;- La nage est offensive pour rejoindre le contre-courant ;- Le candidat utilise judicieusement une alternance de nage offensive et défensive ;- Les stops sont réalisés en haut des contres.



Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
<p>4 _ Récupérer un bateau et une pagaie :</p> <p><i>En bateau manœuvrier en veine d'eau de classe III, suite au dessalage d'un pagayeur, le candidat ramène une embarcation et une pagaie au bord, sans dépasser une limite aval fixée par les évaluateurs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">- Le candidat ramène le bateau et la pagaie avant la limite ;- Le matériel est sécurisé et ne peut pas repartir dans le courant ;- Le candidat utilise une stratégie pertinente au regard de la situation.
<p>5 _ Transporter un nageur / secours et gestion de personne</p> <p><i>Prise en charge d'un pagayeur dans une veine d'eau de classe III suite à son dessalage. Effectuer un parcours défini par les évaluateurs comportant à minima 1 stop et 1 arrêt final (1 à droite et 1 à gauche). L'exercice est clos lorsque la victime est sur berge ou dans le contre en sécurité.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">- Le candidat donne les consignes adaptées au nageur ;- Il démontre sa capacité à évoluer en sécurité et à contrôler sa trajectoire ;- Le bateau est adapté à la manœuvre ;- Le nageur est mis en sécurité dans un contre ou sur la berge en fin d'épreuve. <p>Rédhibitoire : l'avis à l'UC4 eau vive est défavorable si le candidat échoue au parcours défini par les évaluateurs.</p>

2^{ème} modalité

Conduite de groupe en sécurité : support raft

Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
<p>Encadrement en toute sécurité d'une séquence de groupe en raft :</p> <p><i>Sur un parcours de classe III, le candidat conduit en sécurité une séance de 20 minutes en RAFT avec un groupe non initié et constitué de minimum 4 personnes. Manoeuvres attendues : récupération d'un nageur, arrêt (à gauche ou droite) en avant et en arrière, rotation en tour complet.</i></p> <p><i>Séance suivie d'un entretien de 15 à 20 minutes avec les 2 évaluateurs au cours duquel le candidat analyse et justifie sa démarche sécuritaire.</i></p>	<p><u>Avant la mise à l'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat s'est informé / a reconnu le parcours sur lequel il va conduire le groupe ; - Matériel obligatoire : le candidat a prévu les moyens de communication adapté pour contacter les secours (rédhitoire en cas d'absence) et pour intervenir auprès des pratiquants pendant la séance, trousse de secours ; - Equipement individuel du candidat : il est équipé conformément au code du sport, de manière à pouvoir intervenir efficacement ; - Equipements individuels des pratiquants : le candidat vérifie l'équipement des pratiquants en cohérence avec l'activité et les conditions météo. Le candidat s'assure que le matériel est adapté au public (gilets de sauvetage, pagaies) ; - Le briefing est structuré, clair avec des repères montrés. Le briefing n'est pas récité mais plutôt sous forme d'interaction avec les pratiquants, favorisant la compréhension et l'assimilation ; - Le candidat s'assure que les pratiquants ont compris / entendu ; - Eléments attendus dans le briefing : <ul style="list-style-type: none"> - présentation de l'embarcation et du matériel ;



- vérification de l'équipement et de l'intégrité des clients ;
- utilité de la ligne de vie ;
- installation dans le bateau ;
- manoeuvres et consignes de coups de pagaie (avant, arrière, droite, gauche) ;
- prise en main et tenue de la pagaie (olive) ;
- position de sécurité, sécurité dans le raft ;
- transferts de poids ;
- remontée dans le raft ;
- le candidat présente/annonce le parcours de pratique, ses dangers et sa technicité de manière objective et rassurante.

Pendant la séance : le candidat,

- Utilise les techniques appropriées et les réalise de manière efficace ;
- Commande avec clarté les manoeuvres pertinentes lors de la descente ;
- Donne des consignes adaptées et au moment opportun pour conduire l'équipage ;
- S'assure que les consignes de sécurité sont appliquées et les rappelle régulièrement ;
- Est réactif aux imprévus, au respect des consignes lorsqu'elles ne sont pas appliquées ;
- N'attend pas le problème, il anticipe les collisions et les trajectoires ;
- S'adapte aux comportements individuels problématiques et aux conditions de pratique ;
- En cas de cravate, le candidat réalise les manoeuvres nécessaires pour décoincer le bateau (transfert des poids de corps).



Oral après la séance :

L'oral permet au candidat de justifier son action (choix d'organisation, consignes, interventions) et sa compréhension du milieu/site de pratique, en faisant référence au code du sport. Le questionnement porte sur des évènements précis arrivés en cours de séance et sur des évènements possibles (dangers potentiels), à propos des thèmes suivants :

- Actions de conduite du groupe et du raft ;
- Connaissance du milieu et choix du parcours (identification des principaux dangers du site et du milieu eau vive) ;
- Protocole d'alerte et de secours : en fonction de la situation, le candidat propose une conduite à tenir Pertinente (qui contacter, à quel moment, quelle est mon action) ;
- Choix en matière d'équipement matériel (pour lui, pour ses pratiquants en fonction du niveau de pratique) ;
- Eléments clés du briefing pour vérifier que le candidat sait pourquoi il donne telle ou telle consigne.

Eléments rédhibitoires : l'avis à l'UC4 eau vive est défavorable en l'absence de moyen de communication pour prévenir les secours ou en cas de méconnaissance du passage de l'alerte ou en cas de méconnaissance de la conduite à tenir en cas de besoin d'assistance d'un pratiquant ou en cas de méconnaissance du code du sport.